



Guide

Des bonnes pratiques

Organisation éco-responsable
des fêtes de fin d'année
par les collectivités locales



POURQUOI

un guide de bonnes pratiques ?

La stratégie nationale de développement durable invite les collectivités, et plus largement les acteurs publics à se montrer exemplaire dans leur quotidien tout au long de l'année en appliquant les principes de l'**éco-responsabilité**. Le présent guide s'inscrit dans cette dynamique, en se focalisant sur la période des fêtes de fin d'année et en complétant le « Guide des collectivités éco-responsables » (cf. page 12) avec des propositions de bonnes pratiques spécifiques à cette période de l'année.

L'impact des fêtes de Noël sur l'environnement est indéniable : jusqu'à 10% des consommations électriques liées à l'éclairage public peuvent être imputées aux illuminations de Noël, certaines catégories de déchets peuvent s'accroître de plus de 10 % en période des fêtes, les déplacements augmentent vers les principaux sites commerciaux... « **Noël aujourd'hui rime davantage avec gaspillage qu'avec partage**. Plus qu'aucune fête, Noël est une invitation à réfléchir aux dessous social et environnemental de notre consommation, et sur ce terrain les collectivités locales doivent aussi montrer le chemin » soulignait Nathalie Kosciusko-Morizet alors secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, initiatrice de la démarche.

Les collectivités ont effectivement des **marges de manœuvre directes concernant leurs propres activités** (éclairages des espaces publics, mise à disposition de transports en commun, collectes de déchets produits, organisation des marchés de Noël...) et **indirectes en incitant ses concitoyens** à adopter des pratiques plus éco-responsables (à travers leurs achats, leurs modes de déplacements, le tri des déchets...).

Dans la continuité du travail engagé en décembre 2007 sur les marchés de Noël visant à diminuer l'impact environnemental des fêtes de fin d'année, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a demandé à l'**ADEME** de poursuivre la démarche en proposant **un Guide des bonnes pratiques** pour accompagner les collectivités locales vers un Noël plus éco-responsable.

4 THÉMATIQUES sont abordées dans ce guide

- 1 • Les déchets
- 2 • Les consommations électriques
- 3 • Les transports et déplacements
- 4 • Les achats.

> Pour chaque thématique, le guide présente :

- Des **BONNES PRATIQUES** à mettre en œuvre directement par les collectivités ;
- Des bonnes pratiques pour **inciter les autres acteurs** du territoire (habitants, entreprises...) à mettre en œuvre... leurs bonnes pratiques ;
- Un **zoom** sur l'organisation des marchés de Noël ;
- Une estimation de **GAINS** environnementaux envisageables ;
- Des **EXEMPLES**.

10 Villes ont été associées à l'étape préalable de mesure des impacts environnementaux liés aux fêtes de fin d'année et d'observation des bonnes pratiques. Il s'agit de : Annecy (74), Besançon (25), Châtillon (92), Chelles (77), Conflans-Sainte-Honorine (78), Echirolles (38), Grenoble (38), Kaysersberg (68), Parthenay (79), Strasbourg (67). La Ville de Nuremberg, en Allemagne, a également été sollicitée.



SOMMAIRE

1 REDUIRE la production de déchets p.4

2 LIMITER les consommations d'électricité p.6

3 FACILITER le recours aux modes de transports doux p.8

4 CONSOMMER éco-responsable p.10

5 POUR EN SAVOIR PLUS et aller plus loin p.12

6 ANNEXES p.14

Charte d'engagement
Fiche de suivi



! Constat

En période des fêtes, de nombreux achats sont réalisés, sources de déchets d'emballage des cadeaux, de déchets alimentaires...

Sur les **10 villes** ayant participé à la démarche, on note par exemple une surproduction de plus de **12 % des déchets de verre** en période des fêtes, et **75 g de déchets** sont produits par chaque visiteur des marchés de Noël.



Tri sélectif sur voie publique à Châtillon

Les BONNES PRATIQUES à mettre en œuvre par les collectivités



- 1 Si elle n'est pas spécifique à Noël, la mise en place de la collecte sélective sur la voie publique permet cependant à cette période de détourner une part significative des déchets produits, et renforce la pédagogie sur la valorisation des déchets vers le grand public.
- 2 La collecte sélective des sapins de Noël peut être organisée en période des fêtes, ou la distribution de sacs à sapin (en matière biodégradable de préférence pour ne pas compromettre le compostage) pour les emporter en déchèterie.
- 3 Les sapins de Noël peuvent aussi être collectés par la collectivité pour être broyés et servir au paillage des espaces verts, ou les sapins enracinés replantés.
- 4 La collectivité a aussi intérêt à privilégier la réutilisation de ses décorations, guirlandes... plutôt que l'achat systématique chaque année de nouveaux produits... qui seront autant de nouveaux déchets.
- 5 L'achat de nouvelles illuminations basse consommation (technologie LED par exemple) serait à privilégier pour remplacer d'anciennes illuminations moins économes en énergie.
- 6 Une bourse aux décorations entre collectivités peut être organisée pour changer les décorations sans avoir à en faire produire de nouvelles.
- 7 Il est aussi possible d'instaurer des décorations en matériaux naturels et éco conçus.



Inciter les autres acteurs à mettre en œuvre leurs propres bonnes pratiques

- Sensibiliser à la réduction des déchets et au tri.
- Organiser une campagne de communication spécifique aux périodes des fêtes ciblée sur les déchets d'emballage ou les sapins de Noël.
- Ne pas oublier de sensibiliser les entreprises et leurs cadeaux de fin d'année, les inciter à utiliser des cadeaux dématérialisés par exemple.

➔ **GAINS** environnementaux envisageables

- Le tri des emballages ménagers permet de détourner la surproduction des 12 % de verre produite en période des fêtes, et des autres emballages.
- L'utilisation de vaisselle consignée pour les marchés de Noël permet de diviser par 3 la quantité de déchets non recyclables produits par visiteurs.

➔ **ZOOMS**

Sur les marchés de Noël

- Sensibiliser spécifiquement les exposants avant leur installation et les visiteurs à la réduction des déchets et au tri.
- Mettre en place la collecte sélective sur l'espace public pour les visiteurs.
- Utiliser de la vaisselle consignée ou recyclable pour les repas ou boissons servis sur place.
- Mettre à disposition des exposants une « station lave-vaisselle ».

Sur les cadeaux dématérialisés

Pour les fêtes de fin d'année, pourquoi ne pas offrir des cadeaux dématérialisés ?

Leur gamme est aujourd'hui très vaste. Les entreprises peuvent très bien y avoir recours pour leurs cadeaux de fin d'année tout comme les particuliers.

On pourra notamment offrir des chèques cadeaux, des places de spectacles, d'exposition ou de concert, des films, de la musique ou des livres téléchargés légalement, un abonnement numérique, un bon pour des soins en institut, un abonnement à une association sportive ou de loisirs, à la bibliothèque, aux musées...

EXEMPLES

- La Ville d'ANNECY a diffusé, en 2008, des spots publicitaires sur une radio locale pour inciter aux cadeaux dématérialisés.
- La Ville de Kaysersberg **impose** l'utilisation de verres consignés (1,5 €) pour la vente de boissons dans toute la ville au moment du marché de Noël. Cette mesure a permis de fortement réduire la production de déchets (principalement gobelets en plastique) et contribue à maintenir la ville propre durant la période du marché de Noël.
- La Ville de Nuremberg **interdit** l'utilisation au marché de Noël de vaisselle, couverts, tasses, verres jetables. Les visiteurs payent donc une consigne lorsqu'ils achètent un repas ou une boisson, et la récupèrent après avoir rendu la vaisselle utilisée. Les tasses à vin chaud sont décorées avec un motif particulier qui change tous les ans et sont ainsi devenues objets de collection. La ville met à disposition des exposants « une station lave-vaisselle » à proximité du marché. Cette mesure permet de limiter la production de déchets à 25 g/visiteur, contre 75 g/visiteur pour des marchés similaires n'ayant pas mis en place de telles mesures.



Des décorations sans électricité



! Constat

La puissance appelée, à l'échelle de la France, pour les illuminations de Noël est estimée à 1 300 MW, dont globalement les $\frac{3}{4}$ liés aux illuminations des ménages et $\frac{1}{4}$ lié aux illuminations des collectivités. En cette période de l'année (pointe), l'électricité est produite par de nombreux moyens non nucléaires, ce qui rend ces consommations fortement émettrices de gaz à effet de serre (environ 119 g CO₂/kWh). Pour les collectivités, les consommations électriques par les illuminations de Noël peuvent représenter jusqu'à **10%** de leurs consommations annuelles liées à l'éclairage public, soit pour les plus grosses collectivités une consommation globale qui avoisine **1 GWh**. Par contre, pour les collectivités les moins consommatrices ce ratio peut passer sous le seuil de **1 %**.

Les BONNES PRATIQUES à mettre en œuvre par les collectivités



1 Remplacer les motifs à lampes à incandescence par des motifs à lampes basse consommation telles les LED.

2 Certains motifs peuvent aussi être équipés d'une batterie et de mini-panneaux solaires pour leur alimentation.

3 Au-delà du renouvellement des illuminations, des économies peuvent aussi s'envisager grâce à une réduction de la période et de la durée des illuminations (nombre de jours et durée par jour), des illuminations limitées aux périodes du soir et du matin remplaceront avantageusement un éclairage nocturne complet.

4 Pour les collectivités dont l'alimentation des illuminations de Noël se fait à partir du réseau d'éclairage public (qui reste allumé toute la nuit).

La réduction de la durée d'illumination impose la séparation de ces 2 réseaux ou la mise en place d'interrupteurs spécifiques aux illuminations.

5 La limitation du périmètre et des emplacements illuminés est également source d'économies d'énergie.

6 Une réflexion peut aussi être effectuée sur le remplacement, à minima partiel, de certaines illuminations par des décorations non électriques (systèmes réfléchissants, décoration des sapins avec des guirlandes non lumineuses, décoration des bâtiments avec des guirlandes de sapins...).

7 Enfin, la mise en place de compteurs spécifiques aux différents secteurs illuminés permet un suivi plus fin des consommations liées aux illuminations et plus généralement aux consommations liées aux fêtes de fin d'année par la collectivité.



Inciter les autres acteurs à mettre en œuvre leurs propres bonnes pratiques

- Sensibiliser les habitants et les inciter à mettre en place des décorations non consommatrices en électricité ou « sobres » à minima.
- Organiser des concours de la meilleure décoration sans consommation d'énergie.
- Travailler avec les commerçants pour définir le périmètre et les périodes d'illumination, et les inciter à mettre en place des motifs à lampes basse consommation et à privilégier les décorations non électriques.



➔ **GAINS** environnementaux envisageables

- Le gain potentiel théorique pour les consommations électriques liées aux illuminations de Noël par les collectivités est de 200 GWh/an soit plus de 15 000 t CO₂/an.
- Le remplacement généralisé des motifs à lampes à incandescence par des motifs à lampes basse consommation telles les LED permet d'économiser jusqu'à 95 % des consommations électriques liées aux illuminations de Noël.
- Sans même changer les motifs, la réduction de la durée d'illumination à la période 17h-24h au lieu d'un éclairage toute la nuit (17h-8h) permet un gain de plus de 50 % des consommations générées.
- Le non renouvellement d'installations annexes occasionnelles comme les patinoires permet d'économiser de 20 à 40 MWh, ce qui peut représenter l'équivalent du tiers des consommations liées aux illuminations de Noël.

➔ **ZOOMS**

Sur les marchés de Noël

- Sensibiliser, avant la tenue des marchés, les exposants et les artisans à l'utilisation d'ampoules basse consommation (certains modèles étant spécialement conçus pour des usages extérieurs) sur leurs stands et plus largement aux économies d'énergie.
- Limiter la puissance installée par chalet à 2 – 2,5 kW.
- Eviter les installations annexes fortes consommatrices en énergie telles que les patinoires (leur préférer des pistes synthétiques ou pour le patin à roulettes par exemple), et le cas échéant éviter les déperditions énergétiques (bâchage de la patinoire la nuit, isolation du plancher...) et vérifier les fuites de liquides frigorigènes (dont la contribution au réchauffement climatique est importante).



©Thierry Chenu-Ville de Grenoble - Eclairages LED

EXEMPLES

- La Ville de Strasbourg **a supprimé** une ampoule sur 3 de ses illuminations.
- La Ville de Parthenay **a réduit** à 3 semaines la durée de ses illuminations contre 4 semaines auparavant.
- La Ville de Kaysersberg **a remplacé** l'intégralité de ses motifs par des motifs à basse consommation, passant de 45 à 2 kW de puissance installée et générant ainsi une économie de 95 % de ses consommations électriques liées aux illuminations de Noël.
- Le Ville de Besançon **coupe** l'éclairage public de certaines rues en période des fêtes qui ne sont plus éclairées que par les illuminations de Noël.
- La Ville de Grenoble **a acheté** 3 motifs équipés d'une batterie et d'un mini-panneau solaire.



©Thierry Chenu-Ville de Grenoble - Eclairages LED



! Constat

Les transports en France sont responsables de **35 %** des rejets de CO₂, principal gaz à effet de serre. Or, la fréquentation des centres villes et des principaux centres commerciaux est forte, en période des fêtes de fin d'année, et peut générer une hausse du trafic de **50 %** par rapport à la moyenne annuelle, notamment en voiture individuelle.

Cependant, les marchés de Noël étant principalement situés en centre ville, ils se retrouvent de fait au cœur des réseaux de transports en commun et autres modes doux (lorsqu'ils existent), et permettent donc une solution alternative à la voiture pour les déplacements.

Les BONNES PRATIQUES à mettre en œuvre par les collectivités



- 1 Renforcer la desserte des principaux sites commerciaux par les transports en commun, les week-ends notamment.
- 2 Le cas échéant, mettre en place des lignes spéciales Noël.
- 3 Mettre à disposition des parkings relais en périphérie des Villes avec tarifs adaptés.
- 4 Communiquer fortement sur les possibilités de transports peu polluant et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs (SNCF, agences de voyage, offices de tourisme) pour faire connaître l'offre.
- 5 Dédier les centres villes et les espaces du marché de Noël aux piétons.



Stickers des lignes GINKO
(Grand Besançon)

Inciter les autres acteurs à mettre en œuvre leurs propres bonnes pratiques



- Sensibiliser les habitants et les inciter à recourir aux transports publics et autres modes doux pour leurs déplacements en période de Noël (et tout au long de l'année)
- Mettre en place une tarification attractive des transports publics en période des fêtes : gratuité ou ticket longue durée, « un achat effectué = un titre de transport offert »...



⇒ **GAINS** environnementaux envisageables

- L'utilisation du réseau de bus d'une ville permet de réduire jusqu'à 5 fois la quantité de CO₂ rejetée comparativement à l'utilisation de la voiture.
- Un habitant de Besançon souhaitant se rendre au marché de Noël de Strasbourg rejettera 15 fois moins de CO₂ s'il effectue ce trajet en train plutôt qu'en voiture, pour un temps de trajet équivalent.



© Ville de Strasbourg - Dir. Communication
Eclairages basse consommation et Tramway

⇒ **ZOOMS**

Sur les marchés de Noël

- S'assurer de la bonne desserte en transports en commun du marché de Noël;
- Organiser une desserte spécifique pour circuler entre les différents lieux d'animation en lien avec le marché de Noël, de type « petit train » par exemple;
- Pour les marchés à forte attractivité touristique, inciter les opérateurs à organiser des voyages en bus ou en train.



© Ville de Châtillon - Sophie Liedot

EXEMPLES

- La Ville de Nuremberg a mis en place des services pour les organisateurs de voyages en bus, tels que dépôt et reprise des visiteurs proches du marché, parking centralisé pour les bus à l'extérieur et proche d'un arrêt de tramway, mallette d'accueil pour les conducteurs de bus utilisant ce parking (plans de Nuremberg, tickets journaliers pour les transports publics, bons de consommation et de réduction, la tasse annuelle en cadeau, 1 entrée gratuite au ciné...) et pour les visiteurs (bons de réductions ou d'achats pour le marché, plans...).
- La Ville de Châtillon met à disposition un « petit train » gratuit qui fait la liaison entre le centre ville et le marché de Noël.
- Le petit train de la Ville d'ANNECY dessert l'ensemble des secteurs animés du centre-ville. Un ticket acheté peut être utilisé toute la journée. La fréquence des bus est augmentée durant les week-ends précédant Noël. L'usage du vélo est pratiqué toute l'année par un réseau important et continu de bandes et voies cyclables.



! Constat

La période de Noël est une période de très forte consommation, donc à forts enjeux en termes de « consommation responsable et durable », permettant de limiter de nombreux impacts environnementaux. Pour certaines Villes, le chiffre d'affaires généré en période de fêtes de Noël par leurs commerçants peut dépasser le quart de leur chiffre d'affaires annuel.



Artisanat local, matériaux naturels

Les BONNES PRATIQUES à mettre en œuvre par les collectivités



- 1 Les collectivités peuvent développer les clauses environnementales pour leurs achats, et en particulier en période des fêtes : achat des illuminations (clauses relatives aux consommations électriques), achat des décorations (clauses relatives à l'utilisation de matériaux faisant référence à des écolabels), repas de fin d'année (clauses relatives à la fourniture de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale), cadeaux de fin d'année dans le cadre des actions des CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), cadeaux générant moins de déchets (services plutôt que produits)...
- 2 Au-delà de ces critères, un autre moyen de réduire l'impact environnemental lié aux achats... est de limiter les achats : conservation des décorations d'une année sur l'autre, réutilisation des chalets du marché de Noël, réseau de troc et d'échanges entre villes... Cette pratique sera cependant à raisonner au cas par cas, le remplacement des illuminations anciennes par des motifs à LED pouvant par exemple avoir un impact environnemental globalement plus satisfaisant que de ne pas les remplacer.



Inciter les autres acteurs à mettre en œuvre leurs propres bonnes pratiques

- Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux à l'impact environnemental généré par les achats en période des fêtes
- Promouvoir auprès des habitants les achats de produits locaux ou bénéficiant d'un écolabel...
- Promouvoir la limitation des emballages ou suremballages...
- Proposer éventuellement d'avoir recours aux cadeaux dématérialisés en lien avec les activités locales : place de spectacle, inscription à une association sportive ou de loisirs, abonnements à la bibliothèque, aux musées...

➔ **GAINS** environnementaux envisageables

- L'achat de produits locaux permet de diminuer jusqu'à 20 fois la quantité de CO₂ émise par une diminution des rejets liés aux transports, tout en dynamisant l'économie locale.
- Par exemple, un fruit importé hors saison par avion consomme pour son transport 10 à 20 fois plus d'énergie qu'un fruit produit localement de saison.
- Les produits de l'artisanat local permettent également de faire vivre les territoires, et de mettre en avant le patrimoine régional.



Produits locaux sur les marchés de Noël

➔ **ZOOMS**

Sur les marchés de Noël

- Sensibiliser les visiteurs aux impacts environnementaux générés par les achats sur le marché de Noël.
- Conserver d'une année sur l'autre les stands, chalets et décorations en les remettant en état si besoin.
- Privilégier les produits locaux, éthiques, écolabellisés... en leur réservant des emplacements spécifiques ou par une baisse de prix de location des emplacements si les produits vendus sont éco-responsables.
- Privilégier la restauration à base de produits régionaux et/ou issus de l'agriculture biologique.
- Au-delà des actions ponctuelles, il peut être intéressant d'élaborer conjointement avec les exposants et organisateurs du marché de Noël une « Charte pour un marché de Noël éco-responsable ».

EXEMPLES

- La Ville de Besançon **dédie** un chapiteau à une quarantaine d'associations de solidarité internationale et de commerce équitable au sein du « Marché de Noël solidaire » afin de permettre aux visiteurs de prendre connaissance de leurs actions et de donner du sens à leurs achats. Les repas servis sous ce chapiteau sont cuisinés avec des produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable.
- La Ville de Chelles **conserve** d'une année sur l'autre les chalets du marché de Noël qui sont remis en état, le cas échéant, par les services techniques.
- La Ville de Conflans-Sainte-Honorine **n'organise pas** de marché de Noël mais un marché des produits du terroir.
- La Ville de Grenoble **réserve** une partie de son marché de Noël aux produits issus du commerce équitable.
- La Ville de Kaysersberg **fait fabriquer** ses guirlandes par un centre d'aide par le travail et organise en parallèle de son marché de Noël un marché paysan réservé aux producteurs de la vallée.

Sites Internet

- Site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/collectivites>
<http://www.ademe.fr/developpement-durable>
- Site du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) : www.developpement-durable.gouv.fr
- Site sur l'éco-responsabilité : <http://www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/>

Documentations et ouvrages de l'ADEME

> ECO RESPONSABILITÉ :

- Guide des collectivités éco-responsables, réf. 6241 (prix : 40 €)
- Le développement durable à petits pas, réf. 5696 (prix : 12 €)
- © Clic'ADEME Eco-responsabilité acteurs publics, réf. 6451 (prix : 110 €) [DVD Rom]

> LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

- Atlas du réchauffement climatique - Un risque majeur pour la planète, réf. 6125 (prix : 15 €)
- Le climat à petits pas, réf. 5694 (prix : 12,50 €)

> ENERGIE :

- L'énergie à petits pas, réf. 5695 (prix : 12 €)
- Amélioration énergétique des bâtiments existants : les bonnes solutions, réf. 5030 (prix : 28 €)

> TRANSPORT ET MOBILITÉ :

- Réaliser un plan de déplacements entreprise, réf. 4781 (prix : 25 €)
- La pollution de l'air – Sources, effets, prévention, réf. 5700 (prix : 22 €)

> COMMUNICATION ET MOBILISATION INTERNE :

- Le guide de l'éco-communication, réf. 6178 (prix : 20 €),
- Le guide de l'éco-citoyen au bureau, réf. 6443 (gratuit)
téléchargeable : <http://www.ademe.fr/administrations> (rubrique "contexte et enjeux")
- © Clic'ADEME Eco-responsabilité acteurs publics, réf. 6451 (prix : 110 €) [DVD Rom]

> DÉCHETS :

- La poubelle et le recyclage à petits pas, réf. 5697 (prix : 12,50 €)
- Administrations et établissements publics, Comment gérer vos déchets ?, réf. 5491 (prix : 35 €)

> URBANISME :

- Réussir un projet d'urbanisme durable - AEU®, réf. 5861 (prix : 50 €)

Remerciements



- **REMERCIEMENTS AUX COMMUNES DE :**

Anney, Besançon, Châtillon, Chelles, Conflans-Sainte-Honorine, Echirolles, Grenoble, Kaysersberg, Parthenay, Strasbourg, ainsi qu'à la Ville de Nuremberg (Allemagne)

- **AUX COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE :**

Anney, Grand Besançon, Grenoble Alpes Métropole

- **A LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE :**

Strasbourg

- **AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE :**

Marnes-et-Chantereine, Vallée de Kaysersberg, Parthenay

- **AINSI QU'AUX ORGANISATIONS SUIVANTES :**

Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM), Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Grenobloise (SEMITAG), Association du Vieux Village d'Echirolles, Office du tourisme de Grenoble

- **Pour l'ADEME à :**

Responsable du projet : Raphaël Guastavi (Département Acteurs Publics)
Communication : Claire Raffray (Service Communication Professionnelle et Editions)

Ce guide des bonnes pratiques a été réalisé avec l'appui du cabinet



Annexe 1

Charte d'engagement

Charte d'engagement



Charte d'engagement pour l'organisation éco-responsable des fêtes de fin d'année

Par la signature de cette Charte, j'engage ma collectivité à :

- Mettre en place des bonnes pratiques pour l'organisation de fêtes de fin d'année éco-responsables, dans une logique d'amélioration continue ;
- Renseigner la fiche de suivi et la transmettre annuellement à l'ADEME afin de permettre une évaluation quantitative des actions mise en œuvre et de leurs impacts.

L'ADEME réalisera une communication annuelle spécifique en fin d'année précisant la liste des collectivités signataires de la présente Charte.

Nom de la collectivité :

Adresse :

Fait le à

Nom et fonction du signataire

.....

Signature :

Charte à retourner complétée et signée à :

ADEME - Direction Clients - Département Acteurs Publics
20 Avenue du Grésillé - BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01

Annexe 2

Fiche de suivi

Fiche de suivi

Ce document «cadre» a pour objet d'organiser le suivi de la collecte des données pour l'année 2009 et les années suivantes, afin de mesurer les impacts environnementaux liés à l'organisation des fêtes de fin d'année par les collectivités.

Dans chaque rubrique, vous trouverez les éléments de contexte et les données quantitatives à renseigner, permettant d'assurer un recueil homogène entre les collectivités engagées dans cette démarche éco-responsable.

Contact ADEME :

Raphaël GUASTAVI 02 41 91 40 68

I. DONNÉES GÉNÉRALES

Nom de la collectivité :

Département :

Contact : Service : Tél. :

Nombre d'habitants :

Existence d'un marché de Noël : oui non

II. DÉCHETS

Contacts identifiés pour la collecte des données :

Structure	Nom	Fonction	Coordonnées

1. Éléments de contexte

- Existence d'une collecte sélective des déchets : oui non
- Existence de mesures de sensibilisation / prévention spécifiques pour limiter la production des déchets (des ménages et/ou des entreprises) pendant la période des fêtes de fin d'année : oui non

Si oui, précisez :

2. Indicateurs

Nature des déchets	Quantité de déchet collectée par habitant (tonne/habitant.)	
	Quantité moyenne annuelle	Quantité moyenne en période des fêtes de fin d'année ⁽¹⁾
Ordures ménagères		
Emballages plastiques		
Papiers/cartons		
Verre		
Déchets verts		
Sapins de Noël		

⁽¹⁾ : précisez la période de comptage pour la période de fin d'année.

Remarque : si les déchets de la collectivité font l'objet d'un suivi spécifique, précisez les volumes collectés en période de fêtes de fin d'année.

III. CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Contacts identifiés pour la collecte des données :

Structure	Nom	Fonction	Coordonnées

1. Éléments de contexte

- Existence de mesures de sensibilisation / prévention spécifiques pour limiter les consommations électriques (de la collectivité, des ménages et/ou des entreprises) pendant la période des fêtes de fin d'année : oui non
Si oui, précisez :
- La mise en place des illuminations s'effectue-t-elle de manière concertée avec les associations de commerçants : oui non
Si oui, précisez (qui met en place, quelles sont les consommations énergétiques liées directement aux installations des commerçants) :
- De quelles marges de manœuvre dispose la collectivité pour inciter les commerçants à limiter leurs consommations électriques liées aux décorations ?

2. Données :

Consommations électriques de la collectivité en 2009 (en kWh)

	Consommations électriques de la collectivité en 2009 (en kWh)
Globales	
Eclairage public	
Eclairage des bâtiments	
Illuminations de Noël	

Pour les illuminations de Noël, précisez les **modalités de comptage** (calculs à partir de la puissance installée, compteurs spécifiques...) ainsi que le **périmètre** retenu pour ce comptage (bâtiments publics, illuminations des rues...) :

• Illuminations de Noël :

Nombre de jours d'éclairage	
Durée globale d'éclairage	
Puissance totale installée pour les éclairages	
Nombre de lampes installées	
Part des illuminations comprenant des LED	
Nombre de lampes remplacées chaque année par des LED	

3. Indicateurs

- Part de la consommation électrique totale liée aux illuminations de Noël relativement à la consommation liée à l'éclairage public global (%) :
- Consommation moyenne par habitant liée aux illuminations de Noël (en kWh/habitant) :

IV. TRANSPORTS

Contacts identifiés pour la collecte des données :

Structure	Nom	Fonction	Coordonnées

1. Eléments de contexte

- Existence de mesures de sensibilisation / prévention spécifiques pour encourager le recours aux transports en commun et aux déplacements doux pendant la période des fêtes de fin d'année : oui non
Si oui, précisez :
- Desserte en transports en commun du centre ville : oui non
- Existence de parcs-relais : oui non
- Existence de mesures tarifaires ou offres sur les transports en commun spécifiques en période de Noël pour l'accès au centre-ville : oui non
Si oui, précisez :

2. Données :

Fréquentation (2008)	Fréquentation	
	Moyenne annuelle	Moyenne en période des fêtes de fin d'année ⁽¹⁾
Des lignes de transports collectifs desservant le centre-ville (en nombre de passagers)		
Des parkings-relais (en nombre de véhicules)		

⁽¹⁾: précisez la période de comptage pour la période de fin d'année.

3. Indicateurs :

- Taux de fréquentation des transports en commun desservant les centre-villes et animations de Noël (dessertes habituelles et/ou dessertes spécifiques) (%) :
- Ecart à la moyenne (%) :
- Taux de remplissage des parkings relais à la période de Noël :
- Ecart à la moyenne (%) :
- Nombre d'offres de transports spécifiques proposées à la période de Noël (nombre) :

V. ACHATS DE LA COLLECTIVITÉ POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE (colis personnes âgées, illuminations, décorations, prestations traiteur, cadeaux, organisation logistique des festivités...)

Contacts identifiés pour la collecte des données :

Structure	Nom	Fonction	Coordonnées

1. Éléments de contexte

- Intégration de critères éco-responsables pour les achats de fournitures et/ou de services en lien avec les fêtes de fin d'année : oui non
Si oui, préciser (notamment nombre et nature des marchés intégrant ces critères) :
- Existence de mesures de sensibilisation / prévention spécifiques pour encourager les achats éco-responsables et/ou équitables pour les fêtes de fin d'année : oui non
Si oui, précisez :

2. Données :

- Montant annuel des achats de la collectivité liés aux fêtes de fin d'année :

3. Indicateurs :

- Nombre de marchés publics liés aux fêtes de fin d'année intégrant des critères éco-responsables (nombre) :
- Part de ces marchés dans les achats globaux de la collectivité (en nombre et en montant financier) :
- Dépenses par habitant de la collectivité liées aux achats pour les fêtes de fin d'année (€/hab.)

VI. MARCHÉ DE NOËL

Contacts identifiés pour la collecte des données :

Structure	Nom	Fonction	Coordonnées

1. Éléments de contexte

- Période :
- Nombre de visiteurs :
- Nombre de stands :
- Types de produits vendus :
- Structure en charge de l'organisation du marché :

2. Données :

- Déchets :
 - Existence d'une collecte sélective pour les exposants : oui non
 - Existence d'une collecte sélective pour les visiteurs : oui non
 - Enlèvement des déchets dans le cadre d'une tournée spécifique : oui non

Nature des déchets	Volumes collectés (en kilogrammes) pour le marché de Noël en 2009
Ordures ménagères	
Emballages plastiques	
Papiers/cartons	
Verre	

- Transports :
 - Nombre de cars touristiques accueillis
 - Origine de visiteurs
 - Modes de déplacements des visiteurs

3. Indicateurs :

- Quantité de déchets produite par visiteur (kg/visiteur) :
- Parts modales des différents types de transports empruntés par les visiteurs (car, train, voiture, transport en commun) (%)
- Part des stands proposant des produits «responsables» (locaux, biologiques et/ou équitables) (%)

VII. IDENTIFICATION DES BONNES PRATIQUES ET AXES DE PROGRÈS

Sur la base du suivi mis en œuvre ci-dessus et pour chaque thème, identifier les bonnes pratiques et axes de progrès permettant de minimiser les impacts environnementaux liés à l'organisation des fêtes de fin d'année par la collectivité.



L'ADEME en bref



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr

